



Contrôle d'exposition au **risque chimique**

Prévention - Qualité de l'air - Agents chimiques dangereux -
CMR - Inhalation

Etre votre partenaire pour le suivi de l'exposition de vos salariés au risque chimique

Tous les employeurs dont les salariés sont affectés à des tâches les exposant à des agents chimiques dangereux (ACD) sont tenus de suivre leur exposition au risque chimique.

Dès lors que le risque d'exposition est avéré, le contrôle technique est obligatoire. Il doit être réalisé tous les ans, par un organisme accrédité :

- **Pour les ACD à VLEP* réglementaires contraignantes** fixées par décret (article R. 4412-149 du Code du travail – ex. : benzène, poussières de bois, chlore, acétone, silice cristalline, ...) ;
- **Pour les ACD à VLEP réglementaires indicatives** fixées par arrêté (article R.4412-150 du Code du travail et arrêté d'application du 30 juin 2004 – ex. : acide nitrique, éthylène-glycol, dioxyde de carbone, ...).

Contexte réglementaire :

- Décret 2009-1570 du 15/12/2009 : modifie et renforce les conditions du contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
- Arrêté du 15/12/2009 : définit le contenu du contrôle technique et en précise les modalités de réalisation pour l'organisme de contrôle.
- Décret n° 2024-307 du 04/04/2024 : fixe des valeurs limites d'exposition contraignantes pour certains agents chimiques.
- Arrêté du 30/06/2004 (modifié par les arrêtés du 03/05/2021 et du 09/12/2021) : établit la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle réglementaires indicatives.

[*] VLEP : valeur limite d'exposition professionnelle



L'offre Apave

Contrôle d'exposition au risque chimique

Notre priorité : vous informer de vos obligations réglementaires en matière d'exposition de vos salariés au risque chimique et vous proposer un ensemble de prestations correspondant à votre situation.

Analyse des postes de travail :

- Collecte des données (nature des substances, procédés utilisés, mode et fréquence d'exposition, nombre de salariés, dispositif de ventilation, ...).

Stratégie de mesurage :

- Définition des groupes d'exposition similaire (GES).
- Etablissement d'une stratégie de prélèvement.

Campagne de mesures et d'analyses :

- Evaluation initiale.
- Contrôle périodique.

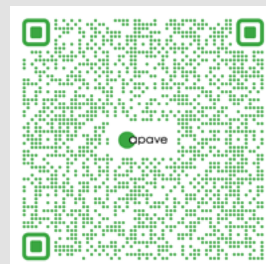
Diagnostic de dépassement ou de respect des VLEPs

Assistance à la définition d'actions correctives et élaboration des documents requis (fiches d'exposition, ...)

Prestations associées :

- Contrôle aération assainissement des locaux de travail.
- Diagnostic des installations de ventilation.
- Evaluation du risque chimique.
- Classification et étiquetage des produits chimiques : accompagnement et formation pour la mise en œuvre du règlement CLP et du Système Global Harmonisé.
- Formations au risque chimique.

Pour aller plus loin
sur le sujet



Nos atouts

- + Accréditation COFRAC* en stratégie et en prélèvement de polluants dans l'air des lieux de travail.
- + Un réseau de proximité conséquent avec une centaine d'intervenants qualifiés.
- + Des compétences en toxicologie.

(* sites et portées sur www.cofrac.fr)



Nous **contacter**

www.apave.com

0805 62 5000